	DOCUMENT OPERATIONNEL	NO-DO-018
	PRESCRIPTIONS DE L'ALIMENTATION EN NEONATOLOGIE	
	Version 01 du 22/05/2015	
page 1/5		
Entité émettrice : POLE FEMME ENFANT \Néonatalogie		

1. OBJET

Ce document vise à décrire les modalités de prescriptions de l'alimentation en néonatalogie

2. DOMAINE D'APPLICATION - PERSONNEL CONCERNE

Service de néonatalogie

3. RESPONSABILITES

Le chef de service est garant de la bonne application de ce document.

4. DESCRIPTION DE L'OBJET

L'alimentation en néonatalogie est une prescription médicale. Elle se fait comme les autres prescriptions sur le logiciel LOGIPREN, elle est imprimée, signée et rangée dans le cahier de prescription de chaque enfant. Un exemplaire est également transmis à l'agent du lactarium pour la préparation des alimentations. C'est une prescription journalière, elle peut cependant être modifiée au cours des 24h en fonction de la situation clinique de l'enfant.


La prescription comprend les informations suivantes :

1. Le lait prescrit :

- Lait de mère frais (LMF)
- Lait de mère pasteurisé (LMP)
- Lait de femme (LF) qui est actuellement du lait de mère pasteurisé congelé issu de donneuses fourni par le lactarium à usage externe de Rennes
- Lait industriel : lait pré Guigoz ® étape 1 /lait pré Guigoz® étape 2 /lait 1°age /lait AR/hydrolysate de protéine de lait de vache (Prégestimil®/Peptijunior®) lait spécifique (Monogen®/Lipistar® ...)
- Une prescription peut comprendre plusieurs sortes de lait avec la mention : 1°intention, 2° intention, 3°intention (en particulier pour être en adéquation avec la réserve de lait maternel)
- Le choix du lait est une prescription, il appartient donc au prescripteur de vérifier la conformité de sa prescription (lait frais autorisé, lait pasteurisé autorisé, choix du lait pré en fonction du poids de l'enfant)

2. La supplémentation

- Fortipré :
 - la prescription se fait en % (1à 5%)
 - elle est précisée en g par ration et par volume journalier
- Liquigen :
 - la prescription se fait en % (1 à 2% de lipides soit 2 à 4 ml de liquigen pour 100ml)
 - elle est précisée en ml par ration et par volume journalier
- Dextrine-maltose (DM)
 - la prescription se fait en % (1à 4%)
 - elle est précisée en g par ration et par volume journalier
- Magic-mix

	DOCUMENT OPERATIONNEL	NO-DO-018
	PRESCRIPTIONS DE L'ALIMENTATION EN NEONATOLOGIE	
	Version 01 du 22/05/2015	
page 2/5		
Entité émettrice : POLE FEMME ENFANT \Néonatalogie		

- la prescription se fait en % (1à 3%)
 - elle est précisée en g par ration et par volume journalier
- Gumilk
 - la prescription se fait en % (1à 2%)
 - elle est précisée en g par ration et par volume journalier
- **aucune supplémentation médicamenteuse (Ac folique, Nacl, gluconate de calcium) ne sera faite au lactarium, elles seront administrés si besoin dans le service par l'infirmière ou la puéricultrice en charge de l'enfant.**

3. La ration journalière

- Le volume prescrit en ml par alimentation
- Le nombre d'alimentation par jour
- Les modalités d'administration
 - Per os : au sein, à la paille, à la tasse, au biberon
 - Sur sonde gastrique : en bolus, en discontinu ou en continu

5. LISTE DES ANNEXES

Tableau 1 de calcul des enrichissements des laits maternels/ artificiels

Tableau 2 de calcul des enrichissements des laits maternels/ artificiels

Tableau 3 de calcul des enrichissements des laits maternels/ artificiels

6. EVALUATION

Evaluation bi-annuelle du document

CYCLE DE VALIDATION		
Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Anne sophie TRENTESAUX</i> Médecin - CHUPOLE FEMME ENFANT\Néonatalogie 13/05/2015 19:03:52	<i>Bernard GUILLOIS</i> Chef de Service - CHUPOLE FEMME ENFANT\Néonatalogie 22/05/2015 18:05:39	<i>Brigitte COURTOIS (par Caroline SAINT)</i> Directeur - CHUDIRECTION QUALITE EVALUATION ET AFFAIRES JURIDIQUES 22/05/2015 18:25:18

Tableau 1 de calcul des enrichissements des laits maternels/artificiels

FortiPré Dextrine maltose Magicmix Gumilk	6 x 10 ml = 60 ml	100 ml	6 x 20 ml = 120 ml	6 x 30 ml = 180 ml	6 x 40 ml = 240 ml	6 x 50 ml = 300 ml
1%	0,6 g	1 g	1,2 g	1,8 g	2,4 g	3 g
2%	1,2 g	2 g	2,4 g	3,6 g	4,8 g	6 g
3%	1,8 g	3 g	3,6 g	5,4 g	7,2 g	9 g
4%	2,4 g	4 g	4,8 g	7,2 g	9,6 g	12 g
5%	3 g	5 g	6 g	9 g	12 g	15 g

Mesurette verte de 2 g
Mesurette bleue de 1 g

Tableau 2 de calcul des enrichissements des laits maternels/artificiels

FortiPré Dextrine maltose Magicmix Gumilk	7 x 10 ml = 70 ml	100 ml	7 x 20 ml = 140 ml	7 x 30 ml = 210 ml	7 x 40 ml = 280 ml	7 x 50 ml = 350 ml
1%	0,7 g	1 g	1,4 g	2,1 g	2,8 g	3,5 g
2%	1,4 g	2 g	2,8 g	4,2 g	5,6 g	7 g
3%	2,1 g	3 g	4,2 g	6,3 g	8,4 g	10,5 g
4%	2,8 g	4 g	5,6 g	8,4 g	11,2 g	14 g
5%	3,5 g	5 g	7 g	10,5 g	14 g	17,5 g

Mesurette verte de 2 g
Mesurette bleue de 1 g

Tableau 3 de calcul des enrichissements des laits maternels/artificiels

FortiPré Dextrine maltose Magicmix Gumilk	8 x 10 ml = 80 ml	100 ml	8 x 20 ml = 160 ml	8 x 30 ml = 240 ml	8 x 40 ml = 320 ml	8 x 50 ml = 400 ml
1%	0,8 g	1 g	1,6 g	2,4 g	3,2 g	4 g
2%	1,6 g	2 g	3,2 g	4,8 g	6,4 g	8 g
3%	2,4 g	3 g	4,8 g	7,2 g	9,6 g	12 g
4%	3,2 g	4 g	6,4 g	9,6 g	12,8 g	16 g
5%	4 g	5 g	8 g	12 g	16 g	20 g

Mesurette verte de 2 g
Mesurette bleue de 1 g